

Oeuvres Caritatives

jeudi 28 décembre 2006

Article L.1115-1-1 : Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement, peuvent, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans le cadre des conventions prévues à l'article L.1115-1, des actions d'aide d'urgence au bénéfice de ces collectivités et groupements, ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Un partenariat d'urgence au Sénégal :

de l'eau pour tous

Depuis février 2005, la loi 2005-95 autorise la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement.

Dans le cadre de cette loi, et au constat de l'urgence de la situation au Sénégal, la SEMERAP, Société d'Economie Mixte pour l'Exploitation des Réseaux d'Eau et d'Assainissement et la Protection de l'Environnement (société indépendante des grands groupes dont le siège social est situé dans le Puy-de-Dôme) et les trois syndicats fondateurs de ladite société, le SIAEP Sioule et Morge, le SIAEP Basse Limagne et le SIAEP Plaine de Riom ont signé des conventions avec l'association Vivre en Brousse, association humanitaire (loi 1901), dont l'action a pour but d'améliorer les conditions de vie de 8 villages du Sénégal, environ 10 000 personnes sont concernées.

D'autres syndicats soutiennent également cette association.

L'aide financière apportée par la SEMERAP et les syndicats est destinée à soutenir le programme d'actions mis en œuvre par Vivre en Brousse dont la mission s'investit, entre autres priorités, dans la création et la restauration de puits et de réservoirs et la réalisation de forages.

L'association Vivre en Brousse, dont le siège est à Paugnat (63), travaille, au Sénégal, en partenariat avec l'association P.R.D.V. (Pour la Rénovation et le Développement des Villages) et avec la congrégation de l'Immaculée Conception via l'association I.C.D.I.N.

Uniquement financée par des dons, elle intervient tant dans le domaine de l'éducation (construire, équiper et faire fonctionner des écoles, parrainer des enfants) que dans celui de l'eau, de l'agriculture, de l'élevage, sans oublier celui de la santé et de l'hygiène.

A ce jour, plus de 150 puits ont été bâtis, un moulin à mil acheté et 15 classes regroupant plus de 400 élèves créées. Un dispensaire a été construit où infirmiers et médecins consultent régulièrement. Chacune de ces réalisations n'a pu voir le jour que grâce au concours des bénévoles qui interviennent dans les villages et aux dons recueillis.

Un partenariat pour un enjeu vital

Donner l'accès à l'eau a un impact direct sur les populations :

- Amélioration des conditions de vie, recul des maladies grâce à une meilleure hygiène et chute de la mortalité.
- Irrigation des cultures, donc valorisation des terres et alimentation plus variée.
- Production de céréales, achat de moulins à mil pour alléger le travail des femmes.
- Production de fourrage pour permettre l'élevage de troupeaux.
- Responsabilisation des acteurs locaux pour l'entretien des puits et fontaines ainsi que du réseau d'eau.

Le Sénégal, bordé par l'Atlantique à l'ouest, est situé entre le Sahel au nord et la grande forêt tropicale au sud. C'est au sud de Dakar, la capitale, dans la région de Mbour, en pleine zone pastorale sablonneuse, que se trouvent Kibik, Louly Ngogom, Louly Mbaraye, Louly Sindiane, Louly Benteigné, Mbourokh, Nianiar et Backombel, les 8 villages qui vont bénéficier directement de l'aide de la SEMERAP et des actions menées par Vivre en Brousse.

Les opérations hydrauliques en 2006

Grâce aux financements de la SEMERAP et des trois syndicats, le SIAEP Sioule et Morge, le SIAEP Basse Limagne et le SIAEP Plaine de Riom, ainsi que des divers dons (70 000 euros ont été recueillis), plusieurs objectifs de l'association vont se réaliser en 2006 :

- Equipement, dans chaque village, d'un nombre de puits suffisant pour que chaque famille ait un accès à l'eau, soit la construction d'environ 50 puits et la consolidation d'une cinquantaine de puits existants.
- Mise en place d'un réseau d'eau qui permettra d'alimenter une ou plusieurs fontaines par village permettant l'irrigation des cultures.
- Construction d'un local de douches publiques.
- Fourniture aux villageois des matériaux et outils nécessaires pour construire des réserves d'eau à proximité des puits ainsi que la fourniture de poulies, seaux et arrosoirs.
- Travaux de forage au village de Backombel : la nappe phréatique étant trop profonde (130 m), il est impossible d'y creuser des puits. D'où la nécessité d'un forage. Le système de pompage et la construction d'un château d'eau sont pris en charge partiellement par une autre association.
- Analyse de l'eau des nouveaux puits : dans le cadre de son partenariat, la SEMERAP va mettre ses compétences et ses moyens techniques dans l'analyse de l'eau des puits en construction afin d'en déterminer sa potabilité, ce qui n'avait pas été fait jusqu'à présent faute de moyens techniques et financiers.

Une implication de tous

Ce programme va bien au-delà la simple mise à disposition de techniques et de matériel.

Dès les premières étapes, les projets sont étudiés avec les responsables locaux pour définir les moyens à mettre en œuvre, leur niveau de participation et les délais de réalisation.

Les villages de brousse sont partie prenante dans cette réflexion : en rassemblant les énergies sur place, en s'investissant dans la réalisation des projets, ils participent activement à leur propre développement.

Par ailleurs, chaque fois que c'est possible, les associations sur le terrain font intervenir les entreprises locales dans la réalisation des chantiers, générant ainsi un développement économique dans les zones concernées.

En parallèle avec le volet hydraulique, les bénévoles poursuivent les actions prévues en 2006 dans tous les domaines :

- Construction d'une école de deux classes et équipement des classes déjà créées (carrelage, sanitaires, peinture, etc.) et recherche de nouveaux parrainages pour les classes d'enfants.
- Economie familiale (agriculture et élevage) : achat de cinq moulins à mil et de six bœufs ainsi que des semences et des filets de protection des cultures (les invasions de criquets sont redoutables).
- Recherche de jumelages-parrainages avec des communes françaises.
- Mise en place de centres ménagers pour former les femmes et les jeunes filles à la confection de vêtements et de linge de maison, à la fabrication de savon, à la teinture des tissus : leurs réalisations seront ensuite vendues ce qui permettra l'achat de nouvelles fournitures ; sans oublier les cours de cuisine et d'hygiène.
- Doter tous les villages d'un centre d'alphabétisation et d'une bibliothèque mobile.
- Equiper chaque village d'une case de santé et disposer d'un véhicule sanitaire pour donner l'accès aux soins au plus

grand nombre.

Une aventure à partager

Si vous aussi, vous souhaitez aider ces bénévoles à financer leurs différents projets (hydrauliques, éducatifs, économiques et sanitaires), rien de plus facile : remplissez et renvoyez le bordereau de dons ou contactez l'association Vivre en Brousse et sa présidente, Martine Moy au 04 73 33 65 76 ou au 06 18 01 54 05.

Mail : vivre-en-brousse@wanadoo.fr

Partenaire de Vivre en brousse , la SEMERAP : www.semerap.fr